

jeunes dont nous parlons aujourd'hui, a été porté à 57.8 p. 100 par rapport au taux de seulement 33.4 p. 100 pour tous les autres groupes d'âge. Voilà un record que l'on n'attribuerait difficilement à un gouvernement insensible, négligent et inconscient des problèmes qui se posent à ce groupe de Canadiens les jeunes dont fait état l'avis de motion à l'étude. Je le répète, depuis 10 ans, nous avons accru l'emploi chez les jeunes de 57.8 p. 100 par rapport à 33.4 p. 100 pour tous les autres groupes d'âge.

Quant aux programmes de main-d'œuvre, ils englobent tous les effectifs de la main-d'œuvre, à compter de 14 ans, et dans certains cas, au-delà de 65 ans. Ces programmes ont penché, à juste titre, en faveur des jeunes. Bien que les jeunes forment 24 p. 100 de la population active, aux termes du programme de formation professionnelle, pas moins de 40 p. 100 des cours sont à la disposition de cette fraction de 24 p. 100 des travailleurs. Une fois encore, c'est là l'indication que, fort logiquement, nous consacrons aux jeunes Canadiens un nombre disproportionné de cours, aux termes du programme de formation professionnelle du ministère de la Main-d'œuvre.

Quant à la mobilité des travailleurs canadiens, le jeune motionnaire a prétendu que nous n'avons nullement aidé les jeunes aux aspirations légitimes ni considéré leurs problèmes. Cependant, nous constatons que les jeunes travailleurs de moins de 24 ans se sont prévalus du programme de mobilité et que 35 p. 100 de tous les Canadiens déplacés en 1970-1971 aux termes de ce programme étaient âgés de moins de 25 ans et, je le répète, constituaient bien au-delà de la fraction de 24 p. 100 des effectifs qu'ils forment. Je pourrais continuer à citer quantité de statistiques. Chaque cas indique que, toujours sans proportion, nous avons consacré aux jeunes entrant sur le marché du travail les fonds, les places et la préférence.

Perspectives-Jeunesse n'est pas un programme que j'estime particulièrement propre à combattre le chômage. Son objectif principal, me semble-t-il, est d'offrir aux jeunes des écoles secondaires et des universités une certaine qualité de vie et certains dérivatifs. Ils y trouvent l'occasion de voyager, de voir notre pays et, virtuellement, de flâner, si on veut utiliser cette expression tout en se rendant utiles à la société. Ce programme était très imaginaire, mais il ne contribue pas surtout à créer des emplois. Le programme d'emplois d'hiver, proposé par mon prédécesseur au début de l'hiver dernier, était décidément axé sur la lutte contre le chômage. Il a très bien réussi et a procuré de 100,000 à 150,000 emplois comportant la formation sur place, ce qui est un nombre considérable d'emplois et d'affectations.

En plus du programme d'initiatives locales et des programmes qu'ont conçus les municipalités à leurs frais, nous nous sommes lancés pour la première fois dans la formation en cours d'emploi à titre d'essai, tout au moins pour la première fois dans notre pays. Nous avons affecté 30 millions de dollars à ce programme et peu après le montant a été porté à 50 millions. Parmi les participants à ce programme de formation en cours d'emploi, 64 p. 100 avaient moins de 25 ans. Il est encore plus frappant que des \$180 millions affectés au programme d'initiatives locales, ou PIL, comme on l'appelle communément ici, 40 p. 100 ont été attribués à des participants de moins de 25 ans.

Si les députés ont demain l'occasion de lire le harsard et ces statistiques, ils constateront que pratiquement tous les projets ou programmes conçus par le gouvernement depuis quelques années pour lutter contre le chômage, ainsi que les programmes permanents assurés par le

[L'hon. M. Mackasey.]

ministère de la Main-d'œuvre, tiennent tous compte des caractéristiques propres à la population active du Canada, savoir l'élément important de cette population que représentent les moins de 25 ans. Nous nous sommes engagés à fond pour l'avenir dans ce sens. La plupart des programmes de la main-d'œuvre sont élaborés de concert avec les provinces. Nous nous sommes engagés à les poursuivre d'une année à l'autre, après consultation avec les provinces, selon des formules incorporées à la loi. Il est donc sûr et logique de dire que, d'ici quelques années et à mesure que progressera l'économie, mon ministère continuera de s'occuper surtout des jeunes Canadiens.

• (2100)

On a parlé plusieurs fois aujourd'hui de l'étude menée en 1969 sur les aspirations de la jeunesse. Ce rapport qui s'intitulait je pense «C'est parti» a été présenté en 1971. Il portait sur d'innombrables entrevues avec des jeunes venant des diverses régions du pays. Il évaluait leurs demandes, leurs aspirations et tenait compte de leurs suggestions. Il fait actuellement l'objet d'une étude approfondie afin que nos futurs programmes puissent s'inspirer des espoirs et des suggestions de cet important secteur de la société canadienne.

En Ontario, comme d'autres orateurs en ont déjà fait mention, une commission d'études semblable avait entrepris d'étudier les perspectives d'emploi des assistés sociaux. Nous, du ministère fédéral de la Main-d'œuvre, avons été heureux de contribuer à la rédaction de ce rapport en offrant les services d'au moins deux de nos fonctionnaires supérieurs ainsi qu'en compilant des statistiques et d'autres renseignements. Ce rapport traite à fond de la jeunesse et de ses problèmes.

Je pourrais mentionner le travail accompli par nos centres de main-d'œuvre spéciaux du Canada établis pour aider les étudiants en quête d'emploi. Les députés apprendront peut-être avec intérêt que l'été dernier, grâce à ces centres spéciaux, 89 p. 100 des étudiants inscrits ont trouvé du travail. Chaque automne nous menons une petite enquête auprès des étudiants afin de nous renseigner sur l'expérience acquise au cours de leur emploi d'été, la rémunération obtenue et la satisfaction que leur a procurée leur emploi. Par exemple, l'automne dernier, nous avons appris des étudiants que 80 p. 100 d'entre eux avaient été satisfaits de leur emploi d'été; 70 p. 100 estimaient que le travail qu'ils avaient exécuté leur serait utile dans leurs études et leurs aspirations. Sauf erreur, un rapport fondé sur cette étude est maintenant disponible.

Même si notre activité auprès des jeunes s'est concentrée plus spécialement sur les étudiants, elle ne s'est pas limitée à ce groupe. Le ministère s'occupe d'un certain nombre de projets-pilotes portant sur les problèmes spéciaux qui se posent aux jeunes à la recherche de possibilités d'emploi satisfaisantes et tous les ans des milliers de jeunes communiquent avec nos orienteurs des centres de main-d'œuvre d'un bout à l'autre du pays. L'année dernière, par exemple, nos conseillers ont interviewé 300,000 jeunes, abordant avec eux des sujets d'intérêt commun.

Je crois avoir cité suffisamment de statistiques pour réfuter les insinuations de ce motionnaire, comme quoi nous sommes demeurés insensibles aux problèmes des jeunes. Toutefois, il est faux de croire que le gouvernement est satisfait ou que le problème disparaîtra dans la mesure où les emplois augmenteront. J'ai la conviction que nous vivons à une époque où la jeunesse du Canada est du meilleur calibre qu'ait engendrée le pays.